

Relevé de décisions du Comité Directeur Fédéral

Dimanche 3 avril 2022 à Poitiers

Présents :

- Sylvie BONNIER, Françoise BORDEREAU, Charlie CAMPO, Brigitte CHAIBI, Jean-Claude CHOSSON, Laurent FERLAY, Rodolphe GIRARD, Gérard GUEROULT, Gérard KUSTER, William MIDON, Prescillia MORAN, Kay-Joua MOUA, Ghislaine PAVIOT, Henryvonne PERNOT, Hélène PIGNATARO, Françoise RINGUEDET, Régine ROLLAND, Véronique TASSY

Absent excusé : Dominique TRAVAILLEUR, Dinh-Chuyen VU

Invité : David LOPES (Directeur Technique Fédéral), Yannick MEUNIER (Directeur Général), Hélène BEAU (salariée)

Invitée excusée : Christine BEL (Directrice Technique Fédérale)

La Présidente ouvre la séance à 8h par un point sur le congrès qui s'est tenu la veille. Le constat est établi d'une participation active aux ateliers, qui traduit un besoin d'expression de la part des clubs présents. La question de la faible participation reste d'actualité, quel que soit le lieu choisi. Concernant le point SACEM, les différences constatées entre le point de vue national et l'application locale sont réelles. Il est envisagé de mettre en place une visioconférence à laquelle un représentant national de la SACEM sera convié afin de répondre aux remarques et interrogations des clubs.

1) Administratif

Rappel des votes en dématérialisé depuis le dernier CODIR

Dérogation pour Arthur SUDRAT (9 mars 2022)

Cet athlète du pôle France est actuellement blessé. Le Directeur Technique Pratique FFTB demande une dérogation pour autoriser son absence sur le sélectif.

Le Comité Directeur a validé cette dérogation à la majorité avec 7 voix POUR.

Budget Prévisionnel 2022 (10 mars 2022)

Il est proposé au Comité Directeur Fédéral de valider Budget Prévisionnel 2022.

Le Comité Directeur a validé le Budget Prévisionnel 2022 à l'unanimité avec 13 voix POUR.

Dérogation pour Estéban FAYARD (10 mars 2022)

Cet athlète du pôle France est actuellement blessé. Le Directeur Technique Pratique FFTB demande une dérogation pour l'exempter de participer au sélectif qui aura lieu ce samedi 19 mars.

Le Comité Directeur a validé cette dérogation à la majorité avec 10 voix POUR.

21 Q de Ruffigny
86240 ITEUIL
Tél : 0805 690 382
accueil@ffstb.fr

Déléataire en vertu de l'arrêté
Ministériel n° VJSV1700230A
le 31 décembre 2016
Affilié au Comité
National Olympique
et Sportif Français,
Membre de la WBTF,
WFNBTA et IBTF
www.fftirling.fr

Sélections pour la Ligue la Réunion et Ligue Martinique N1 / N2 (23 mars 2022)

Il est proposé au Comité Directeur :

- de faire les sélections métropoles / Antilles selon les quotas validé par le Comité Directeur.
- d'ajouter la semaine suivante les sélections de la Réunion et les 3 cas Covid-19 Martinique dans ce même quota.

Le Comité Directeur a validé ces sélections à l'unanimité avec 14 voix POUR.

2) Finances

a. BP 2022

Chaque service et commission se verra communiquer son budget propre.

b. Campagne ANS

L'atelier tenu lors de l'assemblée générale a été très constructif. La lettre de cadrage modifiée et validée par l'ANS a été présentée aux participants.

Un membre de la commission déontologie doit siéger au sein de la commission STL afin d'en garantir une tenue conforme à nos engagements. La Présidente propose pour cette fonction Mr Albert COURTEMANCHE.

Le Comité Directeur a validé cette proposition à l'unanimité avec 18 voix POUR.

Concernant le dispositif ANS, diverses précisions sont apportées :

- Les subventions 2021 non utilisées peuvent être reportées sur 2022, mais un nouveau dossier ayant le même objet ne sera pas prioritaire
- Un RV sera planifié au dernier trimestre 2022 auprès de l'autorité de tutelle (cf suggestion atelier).

La note de cadrage sera transmise aux clubs, avec la liste des contacts par région. Les dossiers sont attendus pour le 15 mai et seront étudiés au plus tard le 15 juin pour des mises en paiement début juillet.

3) Délégation

La qualité des dossiers présentés a été soulignée et le dossier pompons a reçu une réponse positive pour une délégation jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est nécessaire de poursuivre une planification annuelle de nos objectifs, afin d'être en mesure d'en suivre les avancées.

4) Informatique

a. Application compétitions/ Règlement sportif

Le groupe de travail doit se réunir pour balayer l'intégralité du RS, tenir compte des points de vue de tous les acteurs des compétitions, et pouvoir transmettre des directives auprès de notre prestataire avant fin avril.

b. Cyberattaque

Notre système informatique a subi plusieurs attaques informatiques, qui ont été détectées et parées grâce à la réactivité de notre prestataire. Notre serveur est à ce jour bien protégé et ces attaques n'ont eu aucune conséquence sur notre site et nos applications.

Sélections Pratique FFTB :

L'aménagement COVID annoncé au mois de janvier prend fin après les compétitions de Ligue. Pour les demi-finales métropoles, seront repris les règles de sélections présentes dans le règlement sportif de la fédération (25% de la note obtenue lors de la compétition sélectif et 75% de la note de la compétition de ligue).

Pour les cas Covid absents aux sélectifs, et afin de ne pas sanctionner deux fois les athlètes (absence à la compétition et un zéro pour la sélection), il est décidé que seule la note de la Ligue sera prise en compte pour la sélection.

5) **Commissions**

Chaque responsable de commission ou service a fait part de l'avancée des travaux concernant son secteur.

6) **Juridique**

Nous sommes confrontés à quatre dossiers concernant le contrôle d'honorabilité. Les présidents des clubs et les licenciés concernés sont contactés par les Préfectures afin de se mettre en conformité dans le délai fixé, sous réserves de sanction (fermeture du club). En parallèle, les commissions de disciplines fédérales ont été saisies pour sanctions éventuelles.

7) **Sportif**

a) Projet de performance fédéral PPF

Le PPF voté hier doit donner lieu à l'adoption de procédures. Le comité de pilotage a procédé le 24 mars à une première réunion destinée à la phase de diagnostic.

Le dossier global sera soumis au vote du Codir lors de sa réunion de juin.

Il est nécessaire de valider des orientations, cadrer pour structurer et se projeter à long terme dans le cadre IBTF.

b) Finales : Stand FFTB - Partenariats - Photographe

Les divers dossiers liés aux finales sont en cours.

8) **Convention avec l'association « Colosse aux pieds d'Argile »**

La convention sera renouvelée sur la mandature, afin que toutes les ligues soient sensibilisées.

9) **Demande de la Ligue Hauts de France**

La ligue précitée sollicite la possibilité d'organiser une rencontre France/Europe du Nord, à inscrire au calendrier fédéral.

Le Comité Directeur a approuvé cette demande à l'unanimité avec 18 voix POUR.

10) Questions diverses

- Regroupement des compétitions des 2 pratiques sur 1 seul lieu
Le regroupement effectué en région centre a été une excellente expérience dont les retours sont positifs. Ce type d'initiative favorise une meilleure interaction entre les deux pratiques et pourrait être développé, notamment avec la mise en œuvre du futur logiciel compétitions qui permettra les inscriptions sur les divers évènements.

Fin de réunion 12h30.

La Secrétaire Générale
Françoise Bordereau



21 Q de Ruffigny
86240 ITEUIL
Tél : 0805 690 382
accueil@ffstb.fr

Déléguataire en vertu de l'arrêté
Ministériel n° VJSV1700230A
le 31 décembre 2016
Affilié au Comité
National Olympique
et Sportif Français,
Membre de la WBTF,
WFNBTA et IBTF
www.fftwirling.fr